

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 7 novembre 2022, à 18 h 30.

Résolution 22-708

Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 500-7 modifiant le Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 20-557 de la MRC des Maskoutains concernant la gestion de la fonction commerciale

Il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par André Arpin

Et résolu ce qui suit :

- De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 500-7 modifiant le Règlement numéro 500 afin de modifier la délimitation d'une partie du territoire se trouvant dans la Cité de biotechnologie, pour introduire les nouveaux secteurs situés entre les rues Sicotte et Dessaulles et les avenues de la Marine et St-Jacques, ainsi que pour soustraire une partie du secteur situé du côté sud du boulevard Choquette, afin de l'assujettir au PIIA-5, tel que présenté.

L'assemblée publique de consultation sur ce projet est fixée au 21 novembre 2022, à 18 h 30, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme,
le 8 novembre 2022



.....
Greffière de la Ville